ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement public

Question écrite n° 3120

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui préciser la liste des partis politiques auxquels, pour le financement de l'aide publique de 1'àtat, plus de 50 candidats ont déclaré se rattacher lors des inscriptions aux élections législatives de 2007. Pour chacun de ces partis, elle souhaiterait connaître le nombre total de candidats qui s'y sont rattachés, le nombre de femmes parmi ceux-ci et le pourcentage correspondant. Elle souhaiterait également connaître le nombre total de suffrages obtenus par les candidats de ces partis.

Texte de la réponse

Chaque année, au mois de janvier, un décret répartissant l'aide publique indique la liste des partis politiques bénéficiant de l'aide publique de l'État, le nombre de voix obtenu par ces partis, le nombre total de candidats hommes et femmes et le nombre de parlementaires s'étant rattachés à ceux-ci. Le dernier en date est le décret n° 2007-100 du 26 janvier 2007. En vertu de l'article 2 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, les éléments concourant à la réalisation de ce décret sont des documents préparatoires à une décision administrative qui ne peuvent être communiqués tant que cette dernière est en cours d'élaboration. Le droit à communication s'appliquera au moment de la publication du décret à toute personne qui en fera la demande. Le prochain décret qui sera pris au cours du mois de janvier 2008 apportera les réponses aux éléments exposés ci-dessus. En outre, le nombre total d'élus pour chacun de ces partis et, parmi ceux-ci, le nombre de femmes et le pourcentage correspondant, sera également communicable à compter de la date de publication du décret répartissant l'aide publique.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3120
Rubrique : Partis et mouvements politiques
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5226
Réponse publiée le : 9 octobre 2007, page 6170